

ARRÊTÉ

portant définition des limites de
l'agglomération de Nogent-sur-Oise

ARR2020 256

Le Maire de la commune de Nogent-sur-Oise,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivants, R 411-2, R 411-8 et R411-25 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - livre I - 5ème partie - signalisation d'indication ;

CONSIDÉRANT la nécessité de définir le périmètre de la zone agglomérée de la Ville de Nogent-sur-Oise.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Toutes les dispositions définies par les arrêtés antérieurs, fixant les anciennes limites de l'agglomération de Nogent-sur-Oise, sont abrogées.

ARTICLE 2 : Les limites de l'agglomération de Nogent-sur-Oise, au sens de l'article R 110-2 du code de la route, sont fixées ainsi qu'il suit dans le tableau suivant :

N°	Voie	Indication géographique complémentaire	Coordonnées Lambert
1	Rue Jules Vallès		Latitude : 49,268915 Longitude : 2.445604
2	Rue Eugène Pottier		Latitude : 49,268040 Longitude : 2.447594
3	Rue John Kennedy		Latitude : 49,266893 Longitude : 2.451329
4	Rue Jean Jaurès		Latitude : 49,265849 Longitude : 2.451929
5	Rue Louis Blanc		Latitude : 49,264214 Longitude : 2.460855
6	Carrefour Rue de Verdun / Rue Marceau		Latitude : 49,265901 Longitude : 2.468310
7	Carrefour Avenue Claude Péroche / Rue du Pont Royal		Latitude : 49,266460 Longitude : 2.473607
8	Rue Albert Thomas		Latitude : 49,266422 Longitude : 2.474657
9	Avenue Jules Guesde		Latitude : 49,267234 Longitude : 2.476611
10	Rue Blériot		Latitude : 49,267508 Longitude : 2.477254
11	Rue Demagnez		Latitude : 49,267889

			Longitude : 2.478189
12	Rue Daniel Cuvelier		Latitude : 49,268849 Longitude : 2.480547
13	Rue Henri Roger		Latitude : 49,269239 Longitude : 2.481391
14	Avenue de l'Europe	En provenance de Creil	Latitude : 49,269668 Longitude : 2.482688
15	Avenue de l'Europe	En provenance de la RD 1016 en sortie de Beauvais (Piscine Nogent-Villers)	Latitude : 49,275637 Longitude : 2.484368
16	Rue Charles Somasco		Latitude : 49,266941 Longitude : 2.486963
17	Quai d'Amont		Latitude : 49,265964 Longitude : 2.488467
18	Rue du Marais Sec	En provenance de Villers Saint Paul	Latitude : 49,277778 Longitude : 2.489863
19	Rue des Frères Péraux		Latitude : 49,279985 Longitude : 2.484701
20	Rue Marcel Deneux		Latitude : 49,283572 Longitude : 2.475221
21	Carrefour Rue Jean Monnet / Rue Roland Vachette		Latitude : 49,286762 Longitude : 2.461204
22	RD 200 – Rond Point du château des Rochers	En provenance de Montataire	Latitude : 49,276860 Longitude : 2.461415
23	RD 200 – Carrefour avec la rue Roland Vachette	En provenance de la RD 1016	Latitude : 49,284687 Longitude : 2.465722
24	Rue Jean Monnet		Latitude : 49,287649 Longitude : 2.454644
25	Rue Faidherbe		Latitude : 49,286141 Longitude : 2.452644
26	RD 1016 – Bretelle « AUCHAN »		Latitude : 49,270053 Longitude : 2.482843
27	Carrefour Rue du Marais Sec / RD 1016	Bretelle de sortie de la RD 1016 en provenance de Creil	Latitude : 49,275364 Longitude : 2.486936

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire, conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle - livre I - 5ème partie - signalisation d'indication - sera mise en place à la charge de la commune.

ARTICLE 4 : Les dispositions définies par l'article 1er du présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de Nogent-sur-Oise.

ARTICLE 6 : Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 7 : M. le Maire de la commune de Nogent-sur-Oise, Mme la Présidente du Conseil Départemental

Envoyé en préfecture le 07/03/2022

Reçu en préfecture le 07/03/2022

Affiché le

The logo for SLOW (Service de Liaison et d'Orientation des Usagers) is displayed in blue and red.

ID : 060-216004580-20220228-DEL2022_008-DE

de l'Oise, le Groupement de Gendarmerie de l'Oise, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de l'Oise, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nogent-sur-Oise,

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Amiens – 14 rue Lemerchier – 80000 AMIENS dans un délai de deux mois à compter de sa notification, publication ou affichage, par courrier ou de façon dématérialisée par le biais de la plateforme Télérecours Citoyen (<https://www.telerecours.fr/>).